

REGION MARITIME

DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME

SECRETARIAT GENERAL

N° 003 DAGL/SG/2020

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

**AVIS A L'ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES
DU TOGO (ONAT)**

Dans le but de faciliter le paiement des frais liés à la délivrance des permis de construire, le District Autonome du Grand Lomé (DAGL), porte à l'attention de l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT) que désormais, le paiement se fera en ligne par cartes bancaires, T-money ou Flooz.

Pour toute informations complémentaires, contacter la Direction des Services Techniques sise au 851, Avenue de la Présidence, Tél : 22 22 57 70 / 22 21 47 48.

Lomé, le 01.DEC.2020.....

Le Secrétaire Général p.i,



Tagba Atafèvinam TCHALIM